

<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none">- en exercice : 15- présents : 11 <p>Date de convocation : 30/11/2012</p> <p>Date d'affichage : 12/12/2012</p>	<p>L'an deux mil douze et le cinq décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.</p> <p>Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mme GENTER – MM. BONNET - DEPOIRE - Mmes ZISKA - PRADA PRADA – M. VOISARD - Mme DEL TORCHIO.</p> <p>Absents excusés : M. GASIOR – Mmes HASENFRATZ et NGUYEN VAN TUE.</p> <p>Absente non excusée : Mme BOBILLIER.</p> <p>Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.</p>
---	--

1 - Salle des fêtes :

AVANT-PROJET DETAILLE : Pour ce projet, le maître d'œuvre M. THOUVIOT du cabinet Itinéraires Architecture a rédigé un APD (Avant-Projet Détaillé) chiffré qu'il a présenté à la réunion du conseil. Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** le dossier APD, plans et chiffrage hors mobilier estimé à 1 250 000 € HT dont 928 340 € pour la salle et 321 660 € pour les vestiaires
- **autorise** le maire à déposer le permis de construire de cette future salle et à signer toutes les pièces en rapport avec l'objet.

DEMANDE DE SUBVENTION : Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **sollicite** pour assurer le financement de cette opération les aides :
 1. **de l'état** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2013, pour la salle polyvalente et pour les vestiaires
 2. **du conseil général** dans le cadre de sa politique d'aide aux équipements sportifs et socio-éducatifs pour la salle polyvalente et pour les vestiaires
 3. **du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)** pour les vestiaires
 4. **du Fonds d'Aide au Football Amateurs (FAFA)** pour les vestiaires
 5. **M. Jean-Pierre MICHEL**, sénateur de Haute-Saône, pour une subvention sur sa réserve parlementaire 2013 pour la salle polyvalente.

2 - Tarifs communaux Eau et Assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter les tarifs suivants :

- **Eau HT**
 - taxe fixe : 31,00 €
 - consommation de 0 à 60 m3 : 0,56 €
 - consommation de 61 à 120 m3 : 0,53 €
 - consommation de 121m3 et plus : 0,45 €
- **Assainissement HT**
 - taxe fixe : 31,00 €
 - traitement au m3 : 0,48 €
 - traitement au forfait pour cas particuliers, soit 75 m3 par personne à facturer.
- **Cas particuliers**

En cas de départ de la commune ou d'arrivée en cours d'année, les taxes fixes seront facturées au mois (1/12 du prix annuel par mois). Il incombe au contribuable de signaler son départ à la mairie afin que le relevé de sa consommation et le solde de son compte soit fait. Dans l'absence de cette démarche, tous les mois seront dus.

3 - Contrats d'assurance des risques statutaires

Le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône a négocié pour le compte de la commune de Champey, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge des communes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter la proposition du Centre de Gestion pour un contrat d'une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2013.

4 - Extension du réseau d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil pour un futur réseau de communications électroniques pour la desserte externe de 8 logements OPH projetés impasse des Bichenets

Les travaux seront confiés aux services du SIED 70. Suite à la lecture d'un projet de convention et de son annexe financière, le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme des travaux présentés par monsieur le maire.
- **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par monsieur le maire.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention à passer avec France Télécom.
- **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.
- **PREND ACTE** qu'une opération de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité sera nécessaire à plus ou moins longue échéance.

5 - Déplacement de l'entrée d'agglomération côté COUTHENANS

Le maire informe le conseil municipal que, sur la demande des habitants des dernières maisons de la rue des Vieilles Vies, côté sortie du village, qui se plaignent de la vitesse excessive des véhicules, il a sollicité le conseil général pour améliorer la sécurité à l'entrée du village. Les services techniques du conseil général en charge de la voirie proposent de déplacer l'entrée d'agglomération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le déplacement de l'entrée d'agglomération du village côté Héricourt, avant la limite de la dernière construction de la rue des Vieilles Vies et autorise le maire à signer toutes les pièces en rapport avec l'objet.

6- Décision modificative n° 1 au budget forêts

Le maire présente au conseil municipal la facture de l'ONF concernant la nouvelle contribution à l'hectare. Afin de pouvoir régler cette contribution de 919,66 €, non prévue au budget primitif forêts, il est nécessaire de modifier en section de fonctionnement :

- Dépenses article 6281 : + 1 000 €
- Recettes article 7022 : + 1 000 €
-

Décision modificative n° 1 au budget chaufferie

Le maire informe le conseil municipal qu'il manque des crédits au chapitre 11 du budget chaufferie pour régler les factures de livraison de plaquettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide des modifications suivantes au budget chaufferie :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| Section fonctionnement : | Section investissement : |
| • Dépenses article 023 : - 3 000 € | Recettes article 021 : - 3 000 € |
| • Dépenses article 6061 : + 3 000 € | Recettes article 10222 : + 3 000 € |